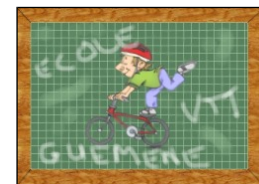




L'école de Guémené VTT



:: RÉGLEMENT 2020 - 2021 ::

LES ACTIVITÉS

L'école de VTT est une structure dont l'objectif est d'initier progressivement les jeunes au VTT. Les disciplines pratiquées sont :

- > Le cross-country : c'est comme une course de vélo, mais sur un parcours tout terrain
- > Le trial : parcours d'obstacle à franchir sans poser le pied
- > La descente : parcours descendant chronométré, avec sauts (toujours facultatifs)
- > L'orientation : retrouver des balises placées dans un périmètre donné à l'aide de la carte

Les activités de l'école sont les séances d'initiation et d'entraînement. Les sorties sont la participation aux compétitions.

LES ENTRAÎNEMENTS

Les entraînements se déroulent en période scolaire le samedi. Le point de rendez-vous habituel est à la salle omnisports de Bellevue n°1 à Guémené (Le lieu est amené à se déplacer en cours d'année).

> Horaires de départ :

Rendez-vous et pointage des présents à 14h15.

Départ des groupes à 14h30. Nous n'attendons pas les retardataires à moins d'avoir été prévenus

> Horaires de retour :

Retour vers 16h15. Nous ne laissons jamais un enfant seul à l'issue de la séance. Merci de prendre vos dispositions pour être à l'heure ou de prévenir en cas de retard. Si vous autorisez votre enfant à rentrer seul, merci de nous en tenir informé.

L'ASSIDUITÉ

Nous demandons aux enfants d'être assidus. L'absence d'un jeune devra être signalée au responsable avant le début de la séance. Trop d'absences pénalisent l'enfant et gênent la progression du groupe.

OBLIGATIONS POUR CHAQUE SÉANCE

Le vélo doit être propre, adapté (suspension arrière déconseillée), en bon état et convenablement réglé. Les parents s'engagent à vérifier à leur domicile que leur enfant est bien équipé. Les ennuis mécaniques compromettent la sécurité, l'encadrement est attentif à l'état des freins, des pneus, des vitesses. Si l'encadrement juge que le VTT n'est pas conforme aux règles de sécurité et/ou d'usage, il se réserve le droit de refuser l'enfant pour la séance.

Le casque (pas de casque pas de départ, idem pour les accompagnateurs). Une gourde remplie avec de l'eau uniquement, même l'hiver (fixation sur le porte-bidon ou dans un sac à dos). Une chambre à air correspondant au vélo.

De même, après en avoir informé les parents, si les règles de vie commune n'étaient pas respectées, telles que non respect d'autrui, du matériel ou de la nature, perturbations de séances (non respect des consignes, tricherie, mauvaise volonté ...), voire mise en danger de sa propre sécurité ou de celle des autres, l'encadrement sera amené à prendre des mesures adaptées qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou même définitive.

LA TENUE

Tenue légère, pas de vêtements serrés, pas d'anoraks (même en hiver). Gardez des vêtements chauds pour la fin de séance. Les cuissards (longs en hiver et courts en été) sont recommandés mais pas indispensables. Pensez aux gants! Attention, nous revenons souvent sales et boueux !

LA DISCIPLINE, LE RESPECT ET LA POLITESSE

Les éducateurs sont des bénévoles et ne veulent pas avoir à gérer des problèmes de discipline. Pendant les séances d'entraînement ou de compétition, les enfants sont sous la responsabilité des éducateurs qui se réservent le droit, d'accepter ou non un enfant pour la séance. En dehors de ces périodes, notamment lors des déplacements, les enfants sont sous la responsabilité des parents.

Nous demandons aux enfants et parents de venir saluer les éducateurs dès leur arrivée et également lorsqu'ils repartent. Venir avec un vélo propre et en bon état de fonctionnement est également un signe de respect.

LES PARENTS

Les parents qui souhaitent nous accompagner régulièrement sont les bienvenus. Il est bien entendu que le groupe est conduit par l'éducateur et demeure sous sa responsabilité. Lors des déplacements (notamment en compétition), le transport et l'accompagnement des enfants et des vélos est à la charge des parents.

Les parents s'engagent à vérifier à leur domicile que leur enfant est bien équipé.

Guémené VTT est un club organisateur de manifestations loisirs et de compétitions, nous demandons aux parents un effort de participation à leur mise en œuvre.

Deux chèques de 40 € seront demandés. Un chèque de 40 € correspondant à une journée consacrée à la vie de l'association. Lors de demi-journée ou journée de présence, les chèques seront détruits. Nous demandons donc l'investissement personnel des ou d'un des parents sur 4 demi-journées ou 2 journées complètes.

LA SPÉCIALISATION

Nous ne souhaitons pas que les enfants se spécialisent trop tôt dans une seule discipline. Les éducateurs seront attentifs aux aspirations des enfants et leur proposeront le moment venu de se spécialiser tout en continuant à participer aux entraînements pluridisciplinaires et aux compétitions.

LES VALEURS DU CLUB

Guémené VTT est un club orienté vers le loisir et n'est en aucun cas un club élitiste. Tous les jeunes y ont leur place, pourvu qu'ils soient assidus et qu'ils participent régulièrement. Nous respectons leur motivation et ne cherchons pas à en faire des champions à tout prix, surtout pas au détriment du travail scolaire.

Nos valeurs sont : la camaraderie et respect des autres, la politesse, l'esprit d'équipe, la cohésion du groupe, la volonté de progresser. Nous voulons que les jeunes prennent plaisir à se retrouver aux entraînements et aux compétitions, et forment un groupe vivant et durable.

Notre souhait est que chaque enfant trouve au club ce qui correspond à ses envies :

- > plaisir de faire du vélo
- > plaisir d'être avec ses camarades
- > plaisir de participer
- > plaisir de l'effort
- > plaisir de gagner

CONDITIONS D'ADMISSION

L'école VTT est ouverte à tous les jeunes de 7 à 16 ans à l'appréciation des responsables.

Les droits d'inscription à l'école de VTT sont de 15 € pour l'adhésion au club et 51 € pour la licence FFC en 2020, soit 66 € en tout.

Deux chèques de 40 € pour inciter à la mise en œuvre des manifestations du club (voir alinéa « les parents »)

L'enfant devra participer à sa charge (5 à 10 € selon catégorie), à un **minimum de 3 compétitions** dans l'année. Le port du **maillot du club** est obligatoire en **compétition** (achat en cours d'année).

Lors de la pré-inscription, la fiche d'inscription et l'autorisation de trajet sont remis aux parents. Les parents doivent retourner la fiche d'inscription et l'autorisation de trajet datées et signées.

Les inscriptions définitives ont lieu lors de la demande de licence. Il est exigé un certificat médical d'aptitude à la pratique du VTT (à remplir sur la licence selon la réponse au questionnaire de santé), un chèque de 66 € correspondant à la licence (51 €) et à l'adhésion à Guémené VTT (15 €) et deux chèques de 40 €.